



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 7233

Texte de la question

M Edmond Gerrer appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des medecins du travail en fonction dans les etablissements hospitaliers publics. Constatant que cette categorie de personnels ne dispose actuellement d'aucune evolution de carriere, il lui demande de bien vouloir lui faire part de l'etat d'avancement de l'etude relative a l'amelioration de la situation des medecins hospitaliers en vue de les doter d'un veritable statut.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale est tout a fait conscient de la necessite d'une amelioration des perspectives de carriere offertes aux medecins du travail en fonctions dans les etablissements mentionnes a l'article 2 de la loi no 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives a la fonction publique hospitaliere. La situation de ces medecins est actuellement examinee par les ministres interesses. Le contenu des mesures qui pourront ainsi etre envisagees ainsi que leur calendrier d'application feront l'objet d'une concertation avec les interesses. Il convient toutefois de souligner que, compte tenu du volume de travail que represente la preparation des differents textes en cours d'elaboration, l'ensemble des problemes categoriels qui se trouvent actuellement poses ne pourront pas tous etre resolus en meme temps.

Données clés

Auteur : [M. Gerrer Edmond](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7233

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3738